Nations Unies A/C.2/60/L.67

# Assemblée générale

Distr. limitée
15 décembre 2005
Français
Original: anglais

**Soixantième session**
**Deuxième Commission**
Point 50 b) de l'ordre du jour
**Questions de politique macroéconomique : système financier international et développement**

**Projet de résolution présenté par Selwin Hart (Barbade), Vice-Président de la Commission, à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/60/L.2**

## Système financier international et développement

*L'Assemblée générale*,

*Rappelant* ses résolutions 55/186 du 20 décembre 2000 et 56/181 du 21 décembre 2001, l'une et l'autre intitulées « Mise en place d'une architecture financière internationale renforcée et stable, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, notamment dans les pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale », ainsi que ses résolutions 57/241 du 20 décembre 2002, 58/202 du 23 décembre 2003 et 59/222 du 22 décembre 2004,

*Rappelant également* la Déclaration du Millénaire[1] et sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, dans laquelle elle a fait sien le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement[2], et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)[3],

*Rappelant en outre* le Document final du Sommet mondial de 2005[4],

*Soulignant* que le système financier international doit continuer à promouvoir un développement durable, une croissance économique soutenue et l'élimination de la faim et de la pauvreté tout en permettant de mobiliser, de façon cohérente, toutes

---

[1] Voir résolution 55/2.

[2] *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

[3] *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et corrigendum), chap. I, résolution 2, annexe.

[4] Résolution 60/1.

05-64077 (F) 141205 141205

les sources de financement du développement, y compris les ressources nationales, les flux de capitaux internationaux, l'aide publique au développement et les mesures d'allégement de la dette extérieure, ainsi que de mettre en place un système commercial mondial ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire,

*Soulignant* son attachement à la santé des secteurs financiers nationaux, qui sont déterminants pour les efforts de développement des pays et occupent une place importante dans une architecture financière internationale favorable au développement,

*Soulignant également* qu'une bonne gouvernance internationale est indispensable au développement durable et, à cet égard, réaffirmant que, pour que l'environnement économique international soit dynamique et porteur, il importe de promouvoir une bonne gestion des affaires économiques mondiales en prêtant attention aux tendances de la finance, du commerce, des technologies et des investissements nationaux qui ont des incidences sur les perspectives de développement des pays en développement; dans cette optique, la communauté internationale devrait prendre toutes les mesures nécessaires, notamment soutenir les réformes structurelles et macroéconomiques, le règlement global du problème de la dette extérieure et l'ouverture des marchés des exportations des pays en développement,

*Réaffirmant* la volonté d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement et en transition à la prise de décisions et à l'établissement de normes internationales dans le domaine économique, soulignant combien il importe à cette fin de poursuivre les efforts de réforme de l'architecture financière internationale, et notant que donner davantage voix au chapitre aux pays en développement et en transition et leur assurer une participation accrue au sein des institutions de Bretton Woods demeure une préoccupation constante,

*Constatant* qu'il est urgent de rendre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux plus cohérents, de mieux les gouverner et de donner plus de régularité à leur fonctionnement, et qu'il importe de veiller à ce qu'ils soient ouverts, justes et non exclusifs de sorte qu'ils complètent les efforts de développement nationaux aux fins d'une croissance économique durable et de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire,

*Soulignant* que des ressources financières supplémentaires stables et prévisibles sont nécessaires pour aider les pays en développement à entreprendre des plans d'investissement en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international,

*Constatant à cet égard* qu'il importe de rechercher, auprès des secteurs public et privé et à l'échelon national ou international, des sources novatrices et supplémentaires de financement du développement qui viennent renforcer et compléter les sources traditionnelles,

*Réaffirmant* que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de direction accru dans la promotion du développement,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général[5];

---

[5] A/60/163.

2. *Note* que la croissance de l'économie mondiale et la stabilité du système financier international peuvent, entre autres facteurs, renforcer la capacité des pays en développement de réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et souligne qu'il importe que tous les pays et toutes les institutions coopèrent pour faire face aux risques d'instabilité financière;

3. *Souligne* que la croissance économique devrait être plus forte et plus soutenue et note que la croissance mondiale est tributaire de la croissance économique nationale et que la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines pourrait sensiblement contribuer à la relance de la croissance économique;

4. *Invite* la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les banques de développement régional et autres institutions concernées à mieux intégrer les dimensions du développement dans leurs stratégies et leurs politiques, conformément à leurs mandats respectifs;

5. *Note* que les pays en développement dans leur ensemble continuent d'enregistrer des sorties nettes de ressources financières et prie le Secrétaire général d'analyser l'ensemble des raisons de cette situation dans son rapport sur la question, en collaboration suivie avec les institutions financières internationales et les autres organes concernés;

6. *Souligne* qu'il importe de promouvoir la stabilité financière internationale et la croissance soutenue, et se félicite des efforts déployés dans ce sens par le Fonds monétaire international et par le Forum de stabilité financière, ainsi que de l'examen par le Comité monétaire et financier international de moyens permettant d'affiner les instruments destinés à promouvoir la stabilité financière internationale et à renforcer les moyens de prévention des crises, notamment en mettant en place des mécanismes impartiaux de surveillance, y compris au niveau régional, et en surveillant de plus près les marchés financiers et les pays qui présentent une importance structurelle ou régionale, en vue notamment d'identifier rapidement les problèmes et les risques, y compris par une analyse de la gestion à long terme de la dette, d'encourager des réponses politiques appropriées, d'adopter éventuellement des instruments financiers ou autres visant à prévenir l'apparition ou la propagation de crises financières, et d'améliorer encore la transparence des données macroéconomiques et des statistiques sur les flux internationaux de capitaux;

7. *Insiste également* sur l'importance des efforts accomplis par les pays pour mieux résister aux risques financiers, souligne à cet égard qu'il importe de mieux évaluer le poids de la dette extérieure et la capacité des pays à servir cette dette dans des contextes de prévention et de règlement des crises, et se félicite des travaux en cours du Fonds monétaire international sur la question de la soutenabilité de la dette;

8. *Invite* les pays développés, en particulier les principaux pays industrialisés, à prendre en compte les effets de leurs politiques macroéconomiques sur la croissance internationale et le développement;

9. *Constate* qu'il est nécessaire que la surveillance multilatérale demeure au premier plan des efforts de prévention des crises et que la surveillance soit axée non seulement sur les pays sujets aux crises, mais sur la stabilité du système dans son ensemble;

10. *Réaffirme* qu'il importe d'envisager des mesures pour atténuer les effets de l'instabilité excessive des flux de capitaux à court terme et améliorer la transparence des flux financiers et l'information les concernant;

11. *Note* les incidences des crises financières et du risque de contagion sur les pays en développement et les pays en transition, quelle que soit leur taille, et se félicite à cet égard que les institutions financières internationales, dans le cadre de leur appui aux pays, s'efforcent constamment d'adapter leur éventail de mécanismes financiers et de ressources financières en s'inspirant d'un vaste ensemble de politiques, en tenant compte, s'il y a lieu, des effets des cycles économiques, et en prenant dûment en considération les principes de bonne gestion budgétaire et les circonstances particulières de chaque cas pour prévenir de telles crises et y faire face rapidement et de manière appropriée;

12. *Souligne* que l'existence de marchés financiers publics et privés, dynamiques et ouverts, est primordiale pour mobiliser et canaliser l'épargne vers l'investissement productif et contribuer ainsi solidement aux efforts nationaux de développement et à la mise en place d'une architecture financière internationale favorable au développement;

13. *Invite* les institutions financières et bancaires internationales à envisager d'accroître la transparence des mécanismes de notation du risque, note que les cotations du risque souverain établies par des organismes privés devraient reposer le plus souvent possible sur des paramètres rigoureux, objectifs et transparents, ce que peuvent faciliter des données et des analyses de qualité, et encourage les institutions de développement concernées, dont la CNUCED, à poursuivre leurs travaux sur cette question, y compris en ce qui concerne d'éventuelles répercussions sur les perspectives de développement des pays en développement;

14. *Souligne* l'importance d'institutions nationales solides pour promouvoir l'activité des entreprises et la stabilité financière au service de la croissance et du développement, notamment par des politiques macroéconomiques judicieuses et des politiques propres à renforcer les systèmes qui réglementent le secteur des entreprises et les secteurs financier et bancaire, et souligne également que les initiatives de coopération internationale prises dans ces domaines devraient encourager les flux de capitaux à destination des pays en développement;

15. *Souligne* que la question de donner davantage voix au chapitre aux pays en développement ou en transition dans les institutions de Bretton Woods revêt une importance primordiale, insiste sur la nécessité de redoubler d'efforts à cet égard en tenant compte des progrès enregistrés dans le cadre de l'examen des quotes-parts au Fonds monétaire international, et invite la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à continuer de communiquer l'information sur cette question par le biais des instances de coopération existantes, y compris celles dont font partie les États Membres;

16. *Souligne* qu'il est indispensable d'assurer la participation effective et équitable des pays en développement à la formulation de normes et codes financiers, souligne la nécessité d'assurer l'application de ces normes et codes, de façon volontaire et progressive, afin de réduire la vulnérabilité aux crises financières et les risques d'extension de ces crises, et note que plus de 100 pays ont participé ou accepté de participer à un programme commun Banque mondiale-FMI d'évaluation du secteur financier[6];

17. *Prend note* de la proposition tendant à ce que les droits de tirage spéciaux soient utilisés pour le développement, en gardant à l'esprit le fait que toute évaluation de l'affectation des droits de tirage spéciaux doit être conforme aux statuts et aux règles et procédures du Fonds monétaire international, qui exige la prise en compte du besoin global de liquidités au niveau international;

18. *Invite* les banques de développement multilatérales et régionales et les fonds de développement à continuer de jouer un rôle de premier plan pour aider à satisfaire les besoins de développement des pays en développement et des pays en transition, notamment par des mesures coordonnées, selon qu'il convient, et souligne que des banques régionales de développement et des institutions financières sous-régionales renforcées complètent, grâce à un appui financier souple, les efforts de développement nationaux et régionaux, qui gagnent ainsi en pertinence et en efficacité globale, et qu'elles constituent une source précieuse de connaissances et d'expériences pour les pays en développement membres;

19. *Engage* les institutions financières multilatérales, lorsqu'elles donnent des conseils de politique générale et fournissent une assistance technique et un appui financier à leurs membres, à continuer de privilégier des réformes et des stratégies de développement qui soient propres à chaque pays, de prendre dûment en considération les besoins particuliers des capacités d'exécution des pays en développement et des pays en transition, et de veiller à ce que les programmes d'ajustement pèsent le moins possible sur les secteurs vulnérables de la société, tout en tenant compte de l'importance de politiques et de stratégies d'emploi et d'élimination de la pauvreté attentives à l'égalité des sexes;

20. *Souligne* qu'il importe de continuer à améliorer les normes applicables à la gestion des entreprises et du secteur public, notamment en matière de comptabilité et d'audit, et de prendre des mesures pour assurer la transparence des opérations, vu les conséquences pernicieuses de politiques inadéquates;

21. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante et unième session de l'application de la présente résolution;

22. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session, au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique », la question subsidiaire intitulée « Système financier international et développement ».

---

[6] Voir A/59/218 et Corr.1, par. 15.